

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

RETIRED AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL65

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« porté »,

insérer le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.